



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Note du Secrétariat

1. À la 2^e séance plénière de sa soixante-quatorzième session, tenue le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a pris des décisions en ce qui concerne la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir [A/74/252](#)), y compris les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir annexe).
2. L'attention de la Commission est appelée sur les passages pertinents des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/74/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II du même rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.



Annexe

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Assistance à la lutte antimines [point 47].
3. Effets des rayonnements ionisants [point 48].
4. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 49] :
 - a) Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ;
 - b) Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.
5. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 50].
6. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 51].
7. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 52].
8. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales [point 53].
9. Questions relatives à l'information [point 54].
10. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 55].
11. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 56].
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 57].
13. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation [point 58].
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 59].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

15. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 121].
16. Planification des programmes [point 136].